

Séance ordinaire du 16 octobre 2019
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences en début de séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Nicolas Beaulne, conseiller et représentant de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Louis Bienvenu, conseiller et représentant de Marieville, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu et Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien.

Absent de la séance :

M. Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Beauregard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 19-10-209

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Michel Arseneault, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2019, dépôt pour adoption
3. Période de questions n° 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire
 - 4.1 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Adoption des critères de pondération en vue de l'appel d'offres
 - 4.2 Offre de services pour la rédaction d'un modèle réglementaire en relation avec la culture, la transformation et la vente du cannabis
5. Gestion des cours d'eau
6. Gestion des matières résiduelles
 - 6.1 Collecte des plastiques agricoles – Année optionnelle
 - 6.2 SÉMECS – Garanties de financement
7. Service incendie
8. Développement économique
 - 8.1 Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie
 - 8.2 Journée réflexive et de co-construction – 3^e plan de lutte à la pauvreté dans le cadre du PAGIEPS
 - 8.3 Politique d'aide au perfectionnement pour les entreprises d'économie sociale, dépôt pour adoption
9. Piste cyclable La Route des Champs
 - 9.1 Demande de la Ville de Marieville – Usage d'une portion de la piste cyclable La Route des Champs pour le ski de fond, hiver 2019-2020
10. Demandes d'appui
 - 10.1 Cabinet du Chef de l'opposition de la Ville de Longueuil – Appui financier au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Longueuil

- 10.2 Appui aux journaux locaux et à l'information locale et régionale
- 10.3 Opération Nez rouge Granby – Demande de participation active et financière
- 11. Demandes, invitations ou offres diverses
 - 11.1 Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie – Invitation à l'annonce des lauréats, Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie (BIEC)
 - 11.2 Groupe Femmes Politique Démocratie – *Les Elles du pouvoir*
- 12. Gestion financière, administrative et corporative
 - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
 - 12.2 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2019
 - 12.3 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres
 - 12.4 Modifications aux résolutions 19-08-168 et 19-06-145 afin de préciser la provenance des fonds
 - 12.5 Projet de Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'achat des équipements des écocentres de la MRC de Rouville – Avis de motion, dépôt et présentation
- 13. Période de questions n° 2 réservée au public
- 14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville
- 15. Correspondances
- 16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-10-210

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2019, dépôt pour adoption

Sur proposition de M. Guy Benjamin, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 18 septembre 2019, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil au préalable.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

3. Période de questions n° 1 réservée au public

Aucune question.

4. Aménagement du territoire

Résolution 19-10-211

4.1 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Adoption des critères de pondération en vue de l'appel d'offres

Considérant qu'en mars 2019, le conseil de la MRC de Rouville a adopté la résolution 19-03-046 lançant une démarche d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC de Rouville a l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre ce plan, conformément à l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

Considérant que la MRC désire lancer un appel d'offres de services professionnels et que les critères d'évaluation des soumissions doivent être approuvés par le conseil, tel que prévu à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que le conseil de la MRC se dit satisfait des documents déposés;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Louis Bienvenu et **résolu** d'approuver les critères d'évaluation de l'offre de services professionnels pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux entreprises.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-10-212

4.2 Offre de services pour la rédaction d'un modèle réglementaire en relation avec la culture, la transformation et la vente du cannabis

Considérant qu'une aide financière de 20 millions de dollars a été accordée en mars 2019 aux municipalités par le gouvernement du Québec pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années financières 2019 et 2020;

Considérant que le montant de l'aide financière reçu par la MRC de Rouville, basé sur les décrets de population 2018 et 2019, est de 90 198 \$ et qu'il s'agit d'une aide non récurrente;

Considérant que les dépenses doivent être engagées au plus tard le 31 décembre 2020;

Considérant que la MRC a sollicité une offre de service auprès du cabinet Poupart & Poupart Avocats inc., lequel agit à titre de contentieux externe pour la MRC de Rouville, afin de procéder à la rédaction d'un modèle réglementaire en relation avec la culture, la transformation et la vente du cannabis;

Considérant que ce modèle sera soumis à l'ensemble des municipalités de la MRC en cours de rédaction pour validation et qu'il leur sera ensuite déposé en version finale afin de servir de guide dans ce dossier, le tout à la discrétion de chacune d'elles;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** d'accepter la proposition du cabinet Poupart & Poupart Avocats inc. afin de procéder à la rédaction d'un modèle réglementaire en relation avec la culture, la transformation et la vente du cannabis pour un maximum de 10 000 \$ et de payer les honoraires à même l'aide financière reçue dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

5. Gestion des cours d'eau

Aucun sujet.

6. Gestion des matières résiduelles

Résolution 19-10-213

6.1 Collecte des plastiques agricoles – Année optionnelle

Considérant que le contrat de la collecte des plastiques agricoles octroyé par la MRC de Rouville en 2018 à l'entreprise *Les Fibres JC inc.* comprenait deux années optionnelles;

Considérant que la MRC a prolongé le contrat pour une autre année en 2019 en y apportant quelques modifications à la suite de discussions avec l'entreprise;

Considérant que le coût de cette collecte en 2020 sera identique à celui de 2019, soit 48 000 \$ avant taxes pour douze collectes;

Considérant que cette collecte est financée par les montants reçus avec la compensation de la collecte sélective et qu'il n'y a donc aucuns frais pour les producteurs agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville accepte que, pour la dernière année optionnelle, la collecte et le transport des plastiques agricoles soient effectués par l'entreprise *Les Fibres JC inc.* au montant de 48 000 \$ avant taxes, pour un montant total de 50 394 \$ taxes nettes pour l'année 2020 et de la financer par les montants reçus avec la compensation de la collecte sélective.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

6.2 SÉMECS – Garanties de financement

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. Service incendie

Aucun sujet.

8. Développement économique

Résolution 19-10-214

8.1 Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie

Considérant la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), de la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie;

Considérant que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la réalisation d'un plan d'action régional visant à favoriser le développement durable du milieu forestier en Montérégie;

Considérant qu'il est proposé que l'AFM agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

Considérant qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer à la mise en œuvre de l'entente en y affectant, annuellement, des ressources d'une valeur totale de 15 000 \$ pour la durée de l'entente;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville accepte la proposition d'Entente sectorielle de développement pour la forêt dans la région administrative de la Montérégie;

Il est également **résolu** de désigner l'Agence forestière de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

Enfin, il est **résolu** de confirmer la participation de la MRC de Rouville à l'Entente en y affectant des ressources d'une valeur de 1 000 \$ par année pour la durée de l'Entente, d'autoriser M. Jacques Ladouceur, préfet de la MRC de Rouville, à signer pour et au nom de la MRC ladite entente et de désigner Mme Anne-Marie Dion, directrice générale de la MRC, pour siéger au Comité de gestion prévu à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

8.2 Journée réflexive et de co-construction – 3^e plan de lutte à la pauvreté dans le cadre du PAGIEPS

Le conseil de la MRC est informé de la tenue, le 6 novembre 2019, de la Journée réflexive et de co-construction de projets pour le 3^e plan de lutte à la pauvreté, organisée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Les élus et leur direction générale sont chaleureusement invités à y participer.

Résolution 19-10-215

8.3 Politique d'aide au perfectionnement pour les entreprises d'économie sociale, dépôt pour adoption

Considérant qu'une entreprise d'économie sociale vend des produits ou des services dont les revenus sont réutilisés afin de poursuivre sa mission sociale;

Considérant que les dirigeants de ces entreprises (organismes et coopératives) peuvent avoir besoin d'accompagnement afin d'être outillés dans leur développement d'affaires, mais que leurs moyens financiers sont parfois trop précaires pour leur permettre d'effectuer des dépenses de formation;

Considérant que le secteur de l'économie sociale est de mieux en mieux structuré avec la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et le Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM), qui offrent des formations et des ateliers de perfectionnement;

Considérant qu'il y a environ une douzaine d'entreprises d'économie sociale sur le territoire de la MRC de Rouville;

Considérant qu'un montant de 1 000 \$ a été alloué au budget 2019 de la MRC de Rouville afin de soutenir les entreprises en économie sociale dans leur recherche de perfectionnement;

Considérant qu'une Politique d'aide au perfectionnement pour les entreprises d'économie sociale a été rédigée afin de baliser ce soutien, que cette dernière a été déposée au conseil de la MRC et que les élus s'en disent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville adopte la Politique d'aide au perfectionnement pour les entreprises d'économie sociale.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

9. Piste cyclable La Route des Champs

Résolution 19-10-216

9.1 Demande de la Ville de Marieville – Usage d'une portion de la piste cyclable La Route des Champs pour le ski de fond, hiver 2019-2020

Considérant que la Ville de Marieville souhaite utiliser le Parc régional linéaire La Route des Champs comme sentier de ski de fond durant la saison hivernale;

Considérant qu'une personne mandatée par la Ville fera l'entretien du sentier de ski de fond;

Considérant que le parcours emprunté par les fondeurs sur la piste cyclable serait situé entre la rue Sainte-Marie et le Chemin du Vide à Marieville, soit sur une longueur d'environ 3,5 km;

Considérant que l'article 9 du *Règlement numéro 290-15 sur le Parc régional linéaire de la MRC de Rouville* autorise l'accès au ski de fond sur l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée (EFA);

Considérant que le stationnement de la halte du Chemin du Vide appartenant à la MRC n'est pas déneigé en hiver et qu'il ne sera donc pas disponible pour les utilisateurs de la piste de ski de fond, sauf si la Ville décide de le déneiger à ses frais;

Considérant que la Ville de Marieville s'engage à réparer à ses frais tous dommages à la surface de la piste cyclable qui seraient causés par l'équipement requis par cet usage;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville autorise la Ville de Marieville à aménager un sentier de ski de fond dans le Parc régional linéaire La Route des Champs pour la portion située entre la rue Sainte-Marie et le Chemin du Vide;

Dans l'éventualité où la Ville de Marieville souhaite utiliser le stationnement de la halte du Chemin du Vide appartenant à la MRC, il est **résolu** de lui en donner l'autorisation conditionnellement à ce que la Ville assure le déneigement dudit stationnement à ses frais;

Il est également **résolu** de demander à la Ville de Marieville d'effectuer une inspection à la fin de l'hiver afin de réparer tous dommages qui pourraient être occasionnés par le passage des véhicules d'entretien ou de tout autre équipement requis par cet usage et que ces réparations soient faites aux frais de la Ville;

Enfin, il est **résolu** de demander à la Ville de Marieville de tenir la MRC informée de toute situation ou de tout incident porté à son attention et qui pourrait impliquer la responsabilité de la MRC en tant que locataire de l'emprise ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

10. Demandes d'appui

10.1 Cabinet du Chef de l'opposition de la Ville de Longueuil – Appui financier au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Longueuil

Le conseil de la MRC est informé de la demande de financement déposée au Programme de Fonds d'Aide au Rayonnement des Régions concernant le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Longueuil et suivra l'évolution du dossier.

Résolution 19-10-217

10.2 Appui aux journaux locaux et à l'information locale et régionale

Considérant qu'il est important d'assurer la pérennité de l'information locale dans notre région, car les journaux locaux sont les mieux placés pour rendre compte de la réalité et des enjeux de notre région et ainsi assurer une cohésion, une implication citoyenne et une circulation d'informations fiables au bénéfice de nos milieux;

Considérant que les journaux locaux offrent des opportunités efficaces de diffusions pour les organismes ainsi que les petites et moyennes entreprises du territoire, contribuant ainsi au développement des affaires et à la vitalité économique de la région;

Considérant qu'une part importante de la population adulte se réfère encore aux médias locaux comme source d'information locale et régionale fiable;

Considérant qu'il est essentiel de préserver les emplois de journalistes et les autres emplois liés aux journaux locaux;

Considérant que le gouvernement du Québec vient d'annoncer un programme d'aide à la presse écrite et que le conseil de la MRC souhaite vivement que les acteurs impliqués aient tout le soutien nécessaire afin de trouver des solutions permettant de préserver l'information locale et régionale et de traverser la crise actuelle;

Considérant l'importance d'assurer la pérennité financière et la stabilité à long terme des médias locaux et régionaux;

Considérant les conséquences négatives importantes qu'aurait la fermeture d'un ou de plusieurs journaux locaux sur la démocratie, la circulation de l'information, la cohésion régionale, l'implication citoyenne, la vitalité économique, le rayonnement et l'attractivité de la région;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** que le préambule fasse partie intégrante de cette résolution. Il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville signifie son appui aux journaux locaux par la poursuite de ses publications d'avis et autres communications destinées aux citoyens de la région, le tout dans la mesure de ses besoins et de ses moyens financiers. Enfin, il est **résolu** de signifier au gouvernement du Québec son appui dans la recherche de solutions durables permettant d'assurer la pérennité financière et la stabilité à long terme des médias locaux et régionaux.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

10.3 Opération Nez rouge Granby – Demande de participation active et financière

Après lecture du dossier concernant la demande de participation active et financière soumise par l'organisme Opération Nez rouge Granby, et après avoir échangé sur la question, les élus conviennent de ne pas donner suite à la demande au niveau régional, mais invitent les élus à répondre localement.

11. Demandes, invitations et offres diverses

11.1 Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie – Invitation à l'annonce des lauréats, Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie (BIEC)

Le conseil est informé de l'invitation à l'annonce des lauréats pour les bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif de la Montérégie, envoyée par le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie. À cet effet, Mme Anne-Marie Dion, directrice générale de la MRC, y sera présente.

Résolution 19-10-218

11.2 Groupe Femmes Politique Démocratie – *Les Elles du pouvoir*

Après considération de l'invitation du club politique *Les Elles du pouvoir* provenant du Groupe Femmes Politique Démocratie, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Louis Bienvenu et **résolu** d'inscrire Mme Caroline Gagnon, mairesse de Marieville, à l'activité du 4 mars 2020 à Montréal ou, en cas de non-disponibilité, à l'activité du 6 novembre 2019 à Québec et de couvrir les frais de déplacement encourus.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12. Gestion financière, administrative et corporative

Résolution 19-10-219

12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 672 661,56 \$, dont 4 599,00 \$ représentant les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière, soient ratifiés et approuvés par la secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer ces comptes.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget

12.2 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2019

Les documents intitulés « *État comparatif # 1, solde période v/s exercice précédent* » et « *État comparatif # 2, solde période v/s budget* » sont déposés au conseil conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*. Ces documents font respectivement la comparaison, d'une part, entre les revenus et les dépenses effectuées au 31 août 2019 et les revenus et les dépenses effectuées au 31 août 2018 et, d'autre part, entre les revenus et dépenses effectuées au 31 août 2019 et les montants prévus au budget 2019 pour une période de huit (8) mois.

Résolution 19-10-220

12.3 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres

Considérant qu'un excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres a été créé par la résolution 19-05-118 afin d'y affecter le solde de la réserve financière prévu à cet effet;

Considérant qu'un montant de 400 000 \$ été prévu au budget 2019 pour financer en partie la construction des écocentres;

Considérant que la construction des écocentres n'est pas encore débutée et que, conséquemment, nous prévoyons un surplus non affecté à la fin de l'année 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville alloue ledit montant de 400 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 19-10-221

12.4 Modifications aux résolutions 19-08-168 et 19-06-145 afin de préciser la provenance des fonds

Considérant que des corrections sont à faire aux résolutions 19-08-168 et 19-06-145 afin de préciser la provenance des fonds;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** de modifier la résolution 19-08-168 afin d'y lire au dernier paragraphe le texte suivant :

« Il est également **résolu** de mandater la firme ICI ET LÀ COOP D'AMÉNAGEMENT pour la préparation des documents requis pour lancer ce nouvel appel d'offres et de permettre à la direction générale de la MRC de prendre les fonds à même le FDT afin de payer des honoraires supplémentaires de 900 \$ plus taxes sur une base forfaitaire pour la réalisation de ces travaux. »;

Il est également **résolu** de modifier la résolution 19-06-145 afin d'y lire à l'avant-dernier paragraphe le texte suivant :

« **En conséquence**, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'octroyer le contrat pour la réalisation de la planification stratégique à Arsenal conseils pour un montant de 29 100 \$, plus taxes, ce qui inclut les options, et de prendre les fonds à même le FDT, le tout conditionnellement à la subvention d'Emploi-Québec; ».

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

12.5 Projet de Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'achat des équipements des écocentres de la MRC de Rouville – Avis de motion, dépôt et présentation

M. Guy Benjamin, maire de la Ville de Saint-Césaire, donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'achat des équipements des écocentres de la MRC de Rouville* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement portera le numéro 316-19 et aura pour effet de décréter une dépense et un emprunt de 3 520 000 \$ pour la construction des écocentres de la MRC de Rouville.

Le projet de ce règlement a été déposé et présenté séance tenante aux membres du conseil de la MRC.

13. Période de questions n° 2 réservée au public

Aucune question.

14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville

Aucun sujet.

15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

Résolution 19-10-222

16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de lever la séance à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Le préfet

La secrétaire-trésorière